

Une nouvelle monnaie

Le duc de Praslin à Dumas et Poivre – 12 janvier 1767

Au dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne à Montauban, cote 20J-135

Cette lettre est adressée aux nouveaux administrateurs des Mascareignes alors qu'ils sont encore à Lorient en attente de leur embarquement pour la colonie.

Cette nouvelle monnaie représente 425.000 billets qui vont devoir être signés un à un. Un travail énorme, de quoi agrémenter la traversée et se prolonger bien au-delà.

A Versailles, le 12 janvier 1767

Je vous envoie, Messieurs, l'Édit que le Roi a rendu pour supprimer la partie du papier de la Compagnie des Indes servant de menue monnaie aux Isles de France et de Bourbon, de la valeur depuis 25 sols jusqu'à 25 livres inclusivement, et portant création d'une nouvelle monnaie aux armes de Sa Majesté. Vous verrez par cet Édit les opérations qui doivent être faites en conséquence aux Isles de France et de Bourbon. Vous aurez agréable de tenir la main à ce que le tout soit exécuté conformément à l'Édit.

Pour vous mettre en état d'ordonner la conversion ordonnée par l'article 6, je joins ici 215.000 billets imprimés, conformes au model annexé à l'Édit, timbrés Isle de France, et 210.000 billets timbrés Isle de Bourbon. Chacun de ces billets doit être signé par les commis des Trésoriers généraux des Colonies de l'Isle de France, par le Contrôleur de la Marine, et visé par M. Poivre qui aura soin de faire remplir ces formalités sur ceux destinés pour l'île de Bourbon avant que de les faire passer dans cette île.

La somme destinée pour l'Isle de France sera par cet arrangement de 260 millions de livres, et celle pour l'île de Bourbon de 250 millions de livres, ce qui fera en tout celle de 510 million de livres.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

[Signature autographe :] Le Duc de Praslin

* * *